



# Stanstead

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DU COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG  
VILLE DE STANSTEAD

**AVIS PUBLIC  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Prenez avis qu'un requérant a déposé une demande de dérogation mineure portant le numéro 2022-04, laquelle concerne le lot 5 075 349 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Stanstead, situé sur la rue Principale.

La demande consiste à autoriser une hauteur de 6 mètres pour l'installation d'une enseigne alors que l'article 11.10 intitulé « Normes diverses pour les enseignes » du Règlement de zonage no 2012-URB-02 exige que la hauteur soit d'un maximum de 5 mètres.

Toute personne s'opposant à la demande de dérogation mineure pourra se faire entendre lors de la séance du conseil du 11 avril 2022, à 19 heures.

**DONNÉ À STANSTEAD**, ce 28 mars 2022.

**Jean-Charles Bellemare,**  
Directeur général et greffier